

DELIBERATION N° 30

**Convention d'occupation pluriannuelle du domaine public communal pour la
FOIRE EXPO de Dieppe : détermination de la redevance d'occupation et
passation d'un avenant n°3 pour l'édition 2016**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 39*

LE SEPT JUILLET DEUX MILLE SEIZE

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 29 juin 2016 et sous la présidence de Monsieur Jumel Sébastien.

Sont présents : M. Jumel Sébastien, M. Langlois Nicolas, Mme Caru-Charreton Emmanuelle, Mme Buiche Marie-Luce, M. Eloy Frédéric (de la question n°6 à la question n°48), Mme Audigou Sabine, M. Lecanu Lucien, M. Lefebvre François, Mme Gaillard Marie-Catherine, M. Desmarest Luc, M. Begos Yves, Mme Cyprien Jocelyne, M. Verger Daniel, Mme Roussel Annette, M. Patrix Dominique, M. Ménard Joël (de la question n°15 à la question N°48), Mme Avril Jolanta, Mme Paresy Nathalie, Mme Leteissier Véronique, M. Bussy Florent, M. Pajot Mickaël (de la question n°1 à la question n°5), M. Petit Michel, Mme Orillon Ghislaine (de la question n°15 à la question n°48), M. Gautier André, Mme Ouvry Annie, M. Bazin Jean, M. Brebion Bernard, M. Pestrinaux Gérard, Mme Levasseur Virginie, M. Pasco Christian.

Sont absents et excusés : Mme Ridel Patricia, M. Weisz Frédéric, M. Eloy Frédéric (de la question n°1 à la question n°5), M. Ménard Joël (de la question n°1 à la question n°14), M. Carel Patrick, Mme Bouvier-Lafosse Isabelle, Mme Clapisson Paquita, Mme Buquet Estelle, M. Pajot Mickaël (de la question n°6 à la question n°48), Mme Quesnel Alice, Mme Anger Elodie, Mme Orillon Ghislaine (de la question n°1 à la question n°14), Mme Jeanvoine Sandra

Pouvoirs ont été donnés par : Mme Ridel Patricia à M. Jumel Sébastien, M. Weisz Frédéric à M. Bussy Florent, M. Ménard Joël à M. Langlois Nicolas (de la question n°1 à 14), M. Carel Patrick à M. Begos Yves, Mme Bouvier-Lafosse à M. Lefebvre François, Mme Clapisson Paquita à M. Lecanu Lucien, Mme Buquet Estelle à Mme Buiche Marie-Luce, M. Pajot Mickaël à M. Patrix Dominique (de la question n°6 à la question n°48), Mme Quesnel Alice à Mme Caru-Charreton Emmanuelle, Mme Anger Elodie à Mme Audigou Sabine, Mme Orillon Ghislaine à M. Gautier André (de la question n°1 à la question n°14), Mme Jeanvoine Sandra à M. Brebion Bernard

Le quorum était atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M Langlois Nicolas

.../...

Rapporteur : Lucien Lecanu

En 2013, le conseil municipal a approuvé les termes d'une convention pluriannuelle pour l'organisation de la Foire Expo pour les années 2014 à 2016. Les modalités d'organisation de cette Foire Expo ayant été modifiées en 2014 et 2015, deux avenants à cette convention ont été conclus. D'autres modifications des modalités d'organisation interviennent en 2016 et imposent la passation d'un avenant n°3.

Cette année, en ce qui concerne la durée et l'accès pour le public de l'événement, les conditions prévues par la Sarl Expo'Normandie sont identiques à celles de 2014 et 2015. En revanche, les surfaces occupées cette année diffèrent légèrement des éditions précédentes : cette année, la surface de pelouses mise à disposition sera de 4800 m² en vue d'y installer 1600 m² de chapiteaux. Le nombre de mètres carrés loués par l'organisateur aux exposants sera de 770 m² environ pour une petite soixantaine d'exposants.

Au vu de ces modalités différentes de la convention initiale, il est proposé de nouveau de renoncer, comme en 2014 et 2015, à l'augmentation de 3% prévue à la convention initiale et de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 2100 € comme en 2015. Il est en outre nécessaire de passer un avenant n°3 à ladite convention.

Vu :

- le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), et ses articles L.2125-1 et L.2125-3,

Considérant :

- que la surface de pelouses mise à disposition durant cette édition est de 4800 m² pour y installer 1600 m² de chapiteaux,

- que le nombre de mètres carrés loués par l'organisateur aux exposants est de 770 m² environ pour une soixantaine d'exposants,

- que la durée de la manifestation est de 3 jours,

- que l'organisateur ne disposera pas des recettes tirées des entrées puisqu'il propose, pour cette année encore, une gratuité totale d'accès à la manifestation commerciale,

d'une part,

- la conjoncture économique difficile impactant ce type de manifestation commerciale,

- l'amoindrissement des charges apporté par la mutualisation de la location des chapiteaux entre la Ville de Dieppe et la Foire Expo d'abord puis pour le Festival international du cerf-volant, la Corrida de Dieppe et le Forum des Associations et du sport,

d'autre part,

- l'avis de la commission n° 1 du 28 juin 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- sur la base des données exposées ci-dessus, de renoncer, comme en 2014 et 2015, à l'augmentation de 3% prévue à la convention initiale, et de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 2100 € pour l'édition du 3 au 5 septembre 2016 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'occupation n°13.382, dont le projet est ci-annexé.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien Jumel**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

<p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p>
